

**Commission de la circulation, de l'accessibilité  
et de la mobilité douce  
Rapport de la réunion du 2 juin 2025**

**Membres présents :**

**MM. Steffen, Rasqui, co-présidents ; Mme Juncker, MM. Angelsberg, Bauer, Fernandes, Halsdorf, Jacoby, Schaaf, Solvi, membres ;**

**MM. Mangen, commissaire de police ; Reding, agent municipal ;**

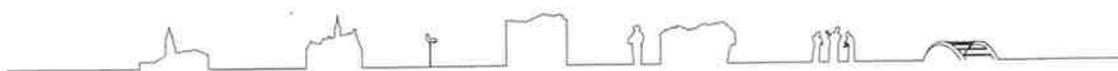
**M. Schumacher, secrétaire**

**Invité : M. Recking, Klima-Agence**

**Membres absents :**

**MM. Dengler, Biltgen, Büchler, Mayer, Theis, Thill ; membres**

1. Présentation de Monsieur Peter Recking, représentant de la Klima-Agence, sur le thème des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
2. Rapport de la séance du 10 février 2025.  
Des objections ont été formulées par deux membres de la commission. En premier lieu, concernant le « Pont Patton », Monsieur Jacoby, agent des Ponts et Chaussées de Diekirch, a indiqué que le marquage provisoire sera rétabli et que la couche de roulement sera renouvelée d'ici la fin août 2025. Par ailleurs, s'agissant des informations complémentaires relatives aux projets de construction, leur volume excessif ne permet pas leur intégration exhaustive dans le rapport. En outre, la transmission des documents de travail émanant des chantiers reste strictement interdite.
3. La commission approuve le rapport de la séance du 10 février 2025.



4. Concernant le service « FLEX Carsharing by CLF », présenté lors de la précédente séance, la commission émet un avis favorable à la mise en œuvre d'une phase d'essai, telle que proposée par le prestataire. Les emplacements suggérés par Monsieur Sacha Oberweis, Coordinateur technique de la Ville d'Ettelbruck – à savoir la rue du Deich, la place de la Libération et la rue Bourschterbaach – ont été approuvés.

5. Extension du stationnement résidentiel : La commission émet un avis favorable à l'intégration des rues suivantes dans le périmètre du stationnement résidentiel de la Ville d'Ettelbruck : rue de Bastogne, Grondwee, Campingwee, rue Félicie Schlessler, rue um Boeschel, rue des Vergers, Cité des Vergers, rue Michel Weber (numéros 106 à 130), ainsi que le Chemin de l'Auberge.

6. Divers :

-Boulevard Grande-Duchesse Charlotte : À la suite de plusieurs mois de comptage du trafic de transit, il a été constaté que la limitation de vitesse de 30 km/h était fréquemment dépassée, en particulier durant les heures nocturnes et matinales. Les contrôles effectués par les services de police en journée se sont avérés peu concluants, les usagers respectant majoritairement la réglementation en vigueur durant cette période. Une fois les travaux relatifs au réaménagement du parc de l'Alzette achevés, un marquage au sol portant l'indication "30" pourra être mis en place, afin de renforcer la signalisation existante et de rappeler aux usagers l'obligation de respecter la limitation de vitesse.

-Cité Bourschterbaach : À la suite de l'avis favorable émis par la commission en date du 16 mai 2024 concernant la modification du sens de circulation dans ladite rue, et après analyse des contributions recueillies dans le cadre du processus de participation citoyenne, le collège échevinal pourrait envisager de se prononcer en faveur de cette modification.

-Avenue Lucien Salentiny : Il a été constaté que le respect du panneau « C,11a » interdisant de tourner à gauche en direction des bureaux de la poste n'est pas assuré. La mise en place de contrôles par les services de police serait opportune afin de faire respecter cette interdiction.



-Zone piétonne : Il a été demandé de préciser la réglementation en vigueur applicable aux cyclistes ainsi qu'aux utilisateurs de trottinettes dans le contexte de la traversée de la zone piétonne.

Ettelbruck, le 21/07/2025

Les Co-Présidents,

Christian Steffen / Luc Rasqui



Le Secrétaire,

Luc Schumacher

